

GRANDPRÉ

Une principale mise en cause pour harcèlement moral

La principale du collège de Grandpré fait l'objet d'une plainte pour harcèlement moral de la part d'une enseignante.

Une enquête de gendarmerie est actuellement en cours, citant la principale du collège de Grandpré, Nathalie Holas-Maufrais. C'est une enseignante du collège, professeur-documentaliste, Jocelyne Anouilhez-Chassard, qui a décidé de porter plainte, le 1^{er} juillet 2016, pour harcèlement moral, à la brigade de gendarmerie de Vouziers. Elle vient par ailleurs de saisir ce 3 octobre le procureur de la République pour ajouter un nom à la plainte collective qu'elle avait déposée le 30 août pour diffamation non publique contre dix autres personnels de l'établissement. Soit deux plaintes contre un total de douze personnes. « En fait, je suis empêchée d'enseigner », assure la professeure-documentaliste. « Le 30 juin 2016, l'actuelle principale de l'établissement m'a ordonné de quitter le collège à 11 h 50, sous prétexte que j'y causais des troubles qui l'empêchaient de maintenir l'ordre. C'était en fait l'aboutis-



La professeure-documentaliste a déposé plainte pour harcèlement moral. V.K.

La professeure-documentaliste a listé des faits dans un tableau récapitulatif des agissements de la principale

sement d'agissements malveillants qui avaient débuté peu après sa prise de fonction, dans la semaine du 18 avril 2016», affirme Jocelyne Anouilhez-Chassard. « Le litige repose au départ sur le fait que la principale ne reconnaît pas mon titre de professeur et que je puisse donner des cours. Ce que je lui reproche ce sont des paroles, des refus de répondre à mes courriels et l'igno-

rance de mes rapports ». Et d'ajouter : « La principale a tout fait pour décrédibiliser ma fonction de professeur ». La plaignante s'appuie sur un dossier qui liste chaque point de détail opposant la principale à elle-même. C'est un tableau catégoriel qui a pour but de décrire les « agissements » de Mme Holas-Maufrais, que ce soit dans le fait qu'elle l'empêcherait de s'exprimer, qu'elle discréditerait son travail ou qu'elle l'isolait sur son lieu de travail. Quant à la plainte contre onze personnes pour diffamation non publique, elle repose sur des rapports de ces personnes et les réfutations de l'enseignante.

Nous avons tenté de joindre hier Mme Holas-Maufrais, par son secrétariat, elle a fait savoir qu'elle ne voulait pas s'exprimer. Nous avons également joint les services académiques du rectorat, qui ont expliqué qu'« une enquête est en cours et qu'à ce titre les services académiques ne peuvent pas communiquer ». Les gendarmes et la justice vont donc désormais examiner le dossier pour estimer si les accusations sont fondées ou non. Jusqu'à un éventuel jugement définitif l'affirmant coupable de harcèlement moral, la principale Holas-Maufrais est innocente.

VIRGINIE KIEFER

Ardennes : la professeur de Grandpré suspendue après s'être plaint de harcèlement

Virginie Kiefer

La professeur, qui a accusé sa principale de harcèlement moral, a été suspendue.



Virginie Kiefer

Jocelyne Chassard, professeur à Grandpré envisage de recourir au tribunal administratif pour régler son litige.

C'est un peu le pot de terre contre le pot de fer. Jocelyne Chassard, la professeur-documentaliste qui a porté plainte le 1^{er} juillet, pour harcèlement moral contre la principale du collège de Grandpré, (notre édition du 6 octobre 2016) a été suspendue par la rectrice de l'académie de Reims, Hélène Insel et ce pour une durée maximale de quatre mois, à compter du 10 novembre.

« J'ai pris connaissance de ce courrier le 22 novembre, date à laquelle je me suis rendue à mon domicile professionnel à Buzancy », explique la professeur qui s'insurge contre cette décision qualifiée selon elle, d'« arbitraire et inique ». « Je suis traitée comme une délinquante. Je suis stupéfaite, car la rectrice nie le harcèlement moral exercé contre moi entre le 18 avril 2016 et le 30 juin 2016. En outre, il y a un déni de l'illégalité de la mesure de police que la principale a prise contre moi le 30 juin, en me faisant quitter l'établissement. » Mme Chassard avait dû quitter son poste suite à un ordre de la principale.

Aujourd'hui, la professeur s'indigne de la manière dont a été traitée l'enquête administrative qui a suivi son signalement de « danger grave et imminent ». « Normalement, une personne du CHSCT aurait dû être nommée pour cette enquête et cela n'a pas été le cas, en plus la décision de me suspendre a été prise sans aucune motivation . »

Nous avons joint le service communication du rectorat, il ne lui a pas été possible de répondre dans les temps pour la rédaction de cet article, mais nos colonnes restent ouvertes.

Source : <http://www.lardennais.fr/852275/article/2016-12-07/ardennes-la-professeur-de-grandpre-suspendue-apres-s-etre-plaint-de-harcelement>

La professeure de Grandpré se bat

GRANDPRÉ La professeure qui accuse de harcèlement, la principale du collège, poursuit la lutte.



Jocelyne Chassard, professeure-documentaliste souhaite que la rectrice reconnaisse la situation de « harcèlement » qu'elle dit avoir subi.

LES FAITS

- **1^{er} juillet 2016** : Jocelyne Chassard dépose plainte pour harcèlement moral contre la principale du collège de Grandpré.
- **30 août 2016** : plainte pour diffamation contre dix personnes du collège.
- **12 septembre 2016** : droit de retrait pour situation dangereuse.
- **10 novembre 2016** : la rectrice suspend la principale pour quatre mois.
- **3 mars 2017** : plainte pour complicité de harcèlement moral contre l'inspecteur qui a mené l'enquête administrative.

Jocelyne Chassard n'est pas du tout du genre à se laisser faire. Quand bien même elle a été suspendue de ses fonctions en novembre et pour une durée de quatre mois. En effet, la professeure-documentaliste en poste au collège de Grandpré avait déposé plainte le 1^{er} juillet pour harcèlement moral, contre sa principale. Depuis, elle n'a pas pu remettre les pieds au collège et pour cause « Je ne veux pas retomber dans le harcèlement moral, je veux obtenir gain de cause ». Actuellement, la professeure dit « subir une injustice, je suis

empêchée d'exercer mon métier ; alors que je suis irréprochable. La rectrice n'a pas pu me trouver aucune faute », plaide la professeure. En réalité, depuis le 1^{er} juillet, les événements se sont succédé. Dernièrement, Jocelyne Chassard a écrit au procureur de la république à Charleville-Mézières pour se tenir informée des suites des trois plaintes qu'elle a déposées, contre la principale pour harcèlement moral, contre onze personnels du collège de Grandpré pour diffamation non publique et le 11 octobre 2016 contre la principale toujours pour dénonciation calomnieuse. Et nouvel élément, elle a déposé plainte le 3 mars contre l'inspecteur académique chargé de l'enquête administrative à son en-

contre, pour « complicité de harcèlement moral ». Le 10 mars, Jocelyne Chassard n'ayant aucune suite sur sa suspension de fonctions décidée par la rectrice, a procédé à une seconde alerte de danger grave et imminent pour sa sécurité et sa santé auprès de trois membres du CHSCT académique. « La principale est toujours en poste et n'a pas été sanctionnée et l'enquête diligentée à mon égard s'est révélée à charge, je ne puis pas reprendre mes fonctions dans ces conditions. » Autant dire que le bras de fer avec l'Éducation nationale continue.

« Tant que le harcèlement n'est pas reconnu, toute reprise est impossible », conclut la professeure. ■
VIRGINIE KIEFER

LE RECTORAT NE SOUHAITE PAS RÉPONDRE À LA QUESTION DU HARCELEMENT

Nous avons contacté le service communication du rectorat de Reims à propos des faits de harcèlement dénoncés par la professeure. Les services de la rectrice n'ont pas souhaité répondre à cette question qui « engage personnellement Mme Chassard ». Par contre, un communiqué de presse précise « Mme Chassard fait l'objet d'une suspension à titre conservatoire pour une durée de quatre mois à compter de la notification du 22 novembre 2016 ». « Mme Chassard a été informée le 7 novembre des conclusions de l'enquête administrative. Le Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) en a été informé le 19 décembre ». Le rectorat précise également que les dispositifs de remplacement habituels ont été mis en oeuvre.

L'Ardennais, mercredi 15 mars 2017, p. 25

ÉDUCATION

“Enseigner c’est ma vie, je vais me battre”

SUIPPES Une enseignante se dit victime de harcèlement moral par sa hiérarchie.

L'ESSENTIEL

• **Jocelyne Chassard** exerce la profession de professeur documentaliste depuis vingt-sept ans.

• **En l'espace de six ans**, elle dit avoir été harcelée moralement dans trois établissements scolaires. Dans un premier temps au collège de Dreux en Eure-et-Loire, puis à Grandpré dans les Ardennes et dernièrement à Suippes.

• **En 2016**, alors qu'elle enseignait au collège ardennais, Jocelyne Chassard a déposé six plaintes, dont une contre la principale de l'époque pour harcèlement moral et une autre contre la rectrice pour complicité de harcèlement moral.

• **Fin 2018**, cinq autres plaintes ont été déposées par la documentaliste. La responsable de l'établissement de Suippes Valérie Richard est visée par l'une d'elles pour harcèlement moral. Le procureur de la République indique de son côté que le parquet de Châlons « n'a été rendu destinataire d'aucune plainte relative à ces faits. Cela ne signifie pas qu'aucune plainte n'a été déposée auprès de la gendarmerie, mais si tel est le cas, le parquet n'en a pas encore été informé. »

A 56 ans, Jocelyne Chassard dit subir son troisième harcèlement moral « transversal et hiérarchique » de sa carrière de professeur-documentaliste. Ses méthodes de travail, son exigence, en seraient la cause. Sa personnalité aussi. « Je dérange parce que je fais peur et leur fais de l'ombre », explique-t-elle sans détour. Consé-

quences : « On me placardise. On me retire les activités pédagogiques que je demande. » En somme, la direction du collège Louis-Pasteur à Suippes la priverait d'exercer pleinement son métier. Pour se faire entendre, et « protéger mes droits », l'enseignante a multiplié les plaintes et les dépositions en gendarmerie à l'encontre de certains de ses collègues et du proviseur Valérie Richard. Elle a également choisi de ne pas se taire et de témoigner à visage découvert. « Enseigner, c'est ma vie, je ne pourrais pas faire autre chose. Je vais me battre, je veux lever l'omerta sur le harcèlement moral dans l'Éducation nationale », affirme Jocelyne Chassard, avant de revenir sur les faits qui émaillent sa vie depuis six ans.

“Je veux lever l'omerta sur le harcèlement moral dans l'Éducation nationale”

Jocelyne Chassard

« Mon premier cas de harcèlement moral, c'était en 2013 », dans un établissement de Dreux en Eure-et-Loire. « J'avais dénoncé auprès de l'inspection académique, de parents d'élèves et par voie de presse, une malhonnêteté du principal de l'époque. » À savoir « monter les notes des plus faibles » dans une épreuve du brevet. À la suite de cet esclandre, Jocelyne Chassard est convoquée à l'inspection académique mais n'a aucun blâme. « Par contre, j'ai eu une sanction déguisée. On m'a empêchée d'enseigner l'histoire de l'art comme je le faisais depuis quatre ans. Et ça, ils le savaient,



Jocelyne Chassard cumule les documents relatifs à

quand on m'empêche d'enseigner avec les gosses, c'est comme si on me poignardait dans le cœur. »

De septembre 2013 à mars 2014, la prof est « au bord du gouffre ». « J'ai ensuite pris deux décisions : j'ai demandé ma mutation et une disponibilité d'un an. »

À la rentrée 2015, l'enseignante débarque au collège de Grandpré, dans les Ardennes, avec la boule au ventre. « Je me suis demandé sur qui j'allais tomber à la direction. Finalement, c'était quelqu'un de bien. Elle savait pourtant qui j'étais, il devait être écrit dans mon dossier "chieuse" en rouge. » Mais le chef d'établissement est rapidement muté. Le même manège qu'à Dreux commence avec sa remplaçante qui l'empêcherait de s'exprimer. La nouvelle responsable la discréditerait ou l'isolerait sur son lieu de travail. « On me placardisait. » Jocelyne Chassard finit, entre autres, par porter plainte contre la principale du collège pour harcèlement moral. Hassard ou pas, le rectorat évince la principale d'établissement. Jocelyne Chassard obtient quant à elle « une mutation provisoire à l'année à Suippes ».

Au collège Louis-Pasteur, un schéma



son histoire depuis 2013, l'année où tout aurait commencé.

identique se dessine. La première année, la documentaliste ne connaît aucun problème particulier. L'entente avec ses collègues reste cordiale. « Même si ce n'était pas la joie parce qu'ils avaient eu vent de ce qui s'était passé à Grandpré en 2016 et de tout ce que j'avais fait pour lutter contre le deuxième harcèlement. Donc ils se méfiaient de moi et ça ne m'étonnait pas. Mais j'ai pu nouer des liens professionnels avec environ une demi-douzaine de personnes. Pour moi c'était le pied. » Avec la principale de l'établissement, là aussi les relations sont « correctes ». Jusqu'au 31 août 2018 où Jocelyne Chassard voit le comportement de ses collègues et de sa responsable changer.

LE RECTORAT NE SOUHAITE PAS S'EXPRIMER POUR LE MOMENT

« Début juillet, j'avais rendu mon rapport d'activité 2017-2018 de trente et une pages à la principale. J'y fais état de tout ce que j'ai fait avec les gosses de tous les niveaux et, surtout, je montre le résultat objectif de ce que je leur ai demandé, dont la rédaction manuscrite, chose qu'on ne fait quasiment plus aujourd'hui. » L'enseignante en ferait trop. Sa hiérarchie tenterait alors de la décrédibiliser

aux yeux de tous et de la mettre à l'écart. En l'espace d'un mois en décembre 2018, Jocelyne Chassard a porté cinq plaintes dont une contre la principale du collège Louis-Pasteur, Valérie Richard, pour harcèlement moral.

Depuis lundi 14 janvier, Jocelyne Chassard est suspendue de ses fonctions pour « mise en danger des élèves, mise en danger des personnels et dévoiement des moyens de communication » pendant quatre mois.

Contacté, le rectorat ne souhaite pas s'exprimer. « Suite à un différend entre l'autorité académique et une professeure-documentaliste du collège Louis-Pasteur de Suippes, nous n'effectuerons aucune communication sur ce sujet pour le moment », écrit l'attaché de presse du rectorat. « La rectrice me menace depuis deux ans de conseil de discipline, reprend Jocelyne Chassard. Elle cherche n'importe quoi pour me faire craquer ou me pousser à la faute. » À ce jour, depuis le premier harcèlement de 2013, la documentaliste dit cependant n'avoir reçu aucun blâme. ■

MÉLANIE CHOFFART

Nous avons tenté de joindre Valérie Richard par son secrétariat à deux reprises mais celle-ci n'a pas donné suite à nos sollicitations.

Révoquée, l'enseignante poursuit sa lutte

SUIPPES Jocelyne Chassard, qui se dit victime de harcèlement au collège, vient d'être révoquée par le ministère.



Dernière ses dossiers, Jocelyne Chassard, qui vient d'être révoquée et entend continuer de se battre. Archives Mélanie Chuffart

À SAVOIR

- **Jocelyne Chassard** est professeure documentaliste.
- **Elle dit avoir été harcelée moralement** dans trois établissements, dont le dernier en date, le collège Louis-Pasteur à Suippes.
- **Elle a déposé plusieurs plaintes** en ce sens fin 2018.
- **Depuis**, la fonctionnaire a été suspendue. Elle vient de se voir notifier sa révocation par le ministère et compte se battre.

La sentence est finalement tombée. Par une lettre recommandée écrite le 5 août et reçue le 10, Jocelyne Chassard, professeure documentaliste au collège Louis-Pasteur de Suippes, a appris sa révocation. « J'étais estomaquée par l'absurdité de la situation, je me suis dit ce n'est pas possible », relate l'intéressée, passée par « les montagnes russes depuis trois ans ». Cette décision est le dernier élément d'un dossier bien chargé. En effet, Jocelyne Chassard,

57 ans, se dit victime de harcèlement moral au sein de plusieurs établissements. Cela aurait commencé en 2013 au collège de Dreux, en Eure-et-Loire, puis se serait poursuivi à Grandpré dans les Ardennes, en 2016, avant que la même situation ne se représente au collège Louis-Pasteur, à Suippes. « Depuis septembre 2018, je subis une entreprise délibérée de placardisation, d'ostracisation et de diffamation de la part de la principale, de certains collègues ou de la rectrice de Reims », assure-t-elle.

"JE VAIS PROUVER QUE C'EST ILLÉGAL"

Suspendue quatre mois en janvier dernier pour « mise en danger des élèves, mise en danger des personnels et dévoiement des moyens de communication », situation prolongée de quatre mois supplémentaires, elle a vu un conseil disciplinaire être convoqué à son encontre, fin mai. Avant de recevoir, le 10 août dernier donc, la lettre de révocation du ministère de l'Éducation nationale.

Sur celle-ci, il lui est notamment reproché « d'avoir remis en cause de façon permanente les instructions de sa hiérarchie et de ne pas les avoir

exécutées », « d'avoir un comportement inadapté et de tenir des propos excessifs et agressifs à l'égard de ses collègues », « d'avoir eu un comportement inadapté, des propos inappropriés à l'égard des élèves » ou encore d'avoir « manqué à son devoir de réserve en mettant en cause publiquement et nommément sa hiérarchie et ses collègues ».

« Je vais prouver que c'est illégal », lance celle qui vient de s'inscrire, par obligation, à Pôle emploi. Des recours juridiques ont déjà été lancés via son avocate.

"UNE PROCÉDURE RÉGULIÈRE"

« La procédure est totalement régulière », répond-on du côté du ministère de l'Éducation nationale. Le conseil de discipline qui s'est réuni a voté à l'unanimité, ce qui est extrêmement rare. »

Remontée, Jocelyne Chassard ne veut surtout pas lâcher. « Au 5 juillet 2018, mon bilan d'activité montre que je suis une enseignante à part entière, une bonne prof. Il y a de la jalousie professionnelle. Les profs différents, qui font réussir les gosses, ils veulent les dégager. J'ai déjà prévenu que j'allais résister. » ■

KILIAN KERBRAT

ÉDUCATION

L'ex professeure se dit encore harcelée

GRANPRÉ Se disant harcelée dans les trois derniers établissements où elle est passée, la désormais "ex professeure" de Granpré a été révoquée.

LES FAITS

• **Jocelyne Chassard**, 57 ans, est professeure documentaliste depuis vingt-sept ans.

• **Elle dit avoir été harcelée moralement** dans trois établissements scolaires. Les premiers fait remontent à 2013, alors qu'elle travaille au collège de Dreux, dans l'Eure-et-Loire, puis en 2016, au collège de Grandpré, et enfin plus récemment, en poste au collège de Suippes, dans la Marne.

• **Le 5 août 2019**, et après de nombreux rebondissements, elle apprend sa révocation. Elle ne peut plus exercer son métier de professeure documentaliste.

• **En septembre**, elle apprend que son arrêt pour « choc psychologique » est déclaré officiellement comme « non imputable au service ».

Le feuilletton dure depuis maintenant plus de quatre ans. Jocelyne Chassard, auparavant professeure documentaliste, se dit victime de harcèlement moral de la part des équipes des collèges dans lesquels elle a exercé, et même de l'inspection académique. « Le problème, c'est que depuis la loi de 2005 sur le socle de compétences, on voit la volonté des gouvernements d'étrangler les services de l'enseignement. Aujourd'hui, les professeurs trop compétents, trop passionnés ou encore trop critiques sont rares, mais ils représentent un danger. » Problème : lors de son passage au collège de Grandpré, onze personnes ont écrit des courriers mettant en cause la manière de travailler et le comportement de Jocelyne Chassard. Elles seront encore vingt et une au col-



Malgré toutes ces années de combat, Jocelyne Chassard

lège Louis-Pasteur de Suippes. « On m'y accuse d'être trop impulsive, et même d'être un danger pour les élèves et les autres professeurs. »

Entre le 1^{er} septembre 2016 et le 31 août 2017, la professeure documentaliste a enchaîné les arrêts



Chassard n'abandonnera pas. Elle souhaite que la vérité soit reconnue.

maladie et a également effectué deux retraits pour situation dangereuse. Il est alors décidé de proposer à Jocelyne Chassard un poste dans un autre établissement. « On m'a proposé de rejoindre le collège d'Attigny. Le hic, c'est qu'il y avait déjà quelqu'un en

poste. Je me suis rendue à la pré-rentrée, mais j'ai tout de suite compris que ça ne fonctionnerait pas, ni pour la personne déjà présente, ni pour moi. J'ai donc informé ma hiérarchie que je n'acceptais pas le poste. » Jocelyne Chassard fait alors état d'un accident de ser-

vice, comprenez un choc psychologique. Commence un florilège de rendez-vous manqués, d'incohérences et de procédures bâouées.

« Ils ont décrété que mon accident de service lié au choc psychologique subit ne pouvait être imputé au service. Concrètement,

rien n'est de leur faute »

Jocelyne Chassard

Le premier rendez-vous avec un expert psychiatre a lieu neuf mois après les faits, au mois de juin 2018. Il faudra attendre neuf mois supplémentaires pour que l'inspection académique reçoive son rapport, en avril 2019. La séance de commission de réforme n'aura lieu qu'en mai, et la décision définitive ne sera connue de Jocelyne Chassard qu'en septembre. « Cette fois, ils ont décrété que mon accident de service lié au choc psychologique subit ne pouvait être imputé au service. Concrètement, rien n'est de leur faute. »

Pour l'ancienne professeure documentaliste, désormais inscrite chez Pôle Emploi, la pilule a du mal à passer. « Ce que je souhaite vraiment, c'est de retrouver mes élèves, mon métier, donc que la révocation soit annulée. Et que tous ces gens qui me causent du tort soient sanctionnés légalement. Il y a bien sûr eu des moments où j'ai eu peur de m'effondrer, mais ça n'arrivera pas. Je suis soutenue et je déteste l'injustice. Le combat ne s'arrêtera jamais. »

CHARLOTTE BOULON